



Commune d'Avry

Procès-verbal no 24 de l'assemblée de la commune d'Avry

du mercredi 20 mai 2015 à 20.00 heures
à l'Auberge d'Avry-Rosé, à Avry

Président M. Benoît Piller, Syndic

Scrutateurs : M. Gilbert de Chambrier
M. Roland Berset
M. Claude Gummy

M. Benoît Piller, syndic, ouvre l'assemblée à 20h00 en remerciant les citoyennes et citoyens présents de participer nombreux à cette assemblée en particulier M. Frédéric Schneider, ingénieur forestier d'arrondissement.

En introduction, M. Piller donne lecture d'un texte qu'il avait préparé pour l'éditorial de la dernière édition d'Avryzoom qui n'est pas paru : « Le 8 mars dernier, les citoyennes et citoyens d'Avry ont décidé de ne pas poursuivre l'étude de fusion de Sarine Ouest. Ils et elles ont par contre souhaité un mariage avec la commune de Matran, qui, elle, a décidé de rester seule. Dont acte.

Nous allons donc continuer à gérer seul notre futur. Et les défis ne manqueront pas. L'accroissement de la population, même limité par la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, continue. Nous nous sommes préparés, par exemple, en construisant une nouvelle école que nous venons d'inaugurer.

La question des transports reste aussi toujours d'actualité. Nous la traitons dans le cadre de l'Agglomération de Fribourg. Grâce à cette collaboration nous pouvons offrir à nos habitants des cadences nombreuses et adéquates et répondre ainsi aux besoins de celles et ceux qui doivent rejoindre la capitale ou d'autres destinations dans les meilleurs délais. Il nous est cependant difficile de contrôler et d'influencer l'important trafic qui emprunte l'axe Fribourg Payerne et qui provoque des ralentissements aux heures de pointes.

Enfin, la nouvelle réforme de l'imposition des entreprises touchera plus durement les communes au tissu industriel et commercial développé. Il s'agira de rester vigilants.

Ces défis importants demanderont à notre commune une organisation optimale. C'est pourquoi votre Conseil est favorable à l'introduction d'un Conseil général et vous demandera de vous prononcer sur ce sujet au mois de juin. Le but étant d'assurer un meilleur relais avec les citoyens, une collaboration plus régulière et plus fréquente au vu des dossiers qui deviennent de plus en plus compliqués. »

Cette assemblée a été convoquée :

- par un « tout-ménage »
- par un bulletin d'information communale (Avryzoom N° 55 de mai 2015)
- par une publication dans la feuille officielle N°18 du 1er mai 2015
- par affichage au pilier public.

Aucune remarque n'étant formulée sur le mode de convocation, M. Piller déclare cette assemblée ouverte et informe que, dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats de ce soir sont enregistrés, comme le permet le règlement de la loi sur les communes.

La commune d'Avry compte à ce jour 1342 citoyens électeurs inscrits au registre civique, soit 9 de plus qu'en mai dernier.

Pour cette assemblée, se sont excusés :

M. Jacques Bourgeois, Conseiller national
M. Benoît Macherel, Président de la Commission financière
M. Nicolas Ecoffey, membre de la Commission financière
Mme Chantal Hayoz
M. Peter Gamboni
M. Michel Muller
M. Claude Sapin
M. et Mme Jakob et Gilberte Schafer
Mme Josiane Sciboz

Les personnes suivantes sont nommées scrutateurs :

- M. Gilbert de Chambrier
- M. Roland Berset
- M. Claude Gumy

Tractanda :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2014 :** ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.
- 2. Comptes 2014**
 - 2.1. Présentation générale des comptes communaux
 - comptes de fonctionnement
 - comptes des investissements
 - 2.2. Rapport de la commission financière sur les comptes 2014
 - 2.3. Approbation des comptes 2014, vote
- 3. Ouverture d'un compte de trésorerie avec une limite de crédit de 1,3 million**
 - 3.1. Rapport de la Commission financière
 - 3.2. Vote
- 4. Corporation forestière**
 - 4.1 Approbation des statuts et du périmètre
 - 4.2 Cautionnement
 - 4.3 Rapport de la commission financière
 - 4.4 Vote
- 5. Reprise au domaine public de l'Impasse de Cheiry**

- 5.1 Rapport de la Commission financière
- 5.2 Vote

6. Détermination du nombre de conseillers communaux pour la période législative 2016–2021 - maintien à 7 au lieu de 9

- 6.1 Vote

7. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2014

Il n'est pas donné lecture de ce procès-verbal qui a été à disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.

Il a également été publié dans Avryzoom N° 55 de ce mois de mai et figure sur notre site Internet.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2014 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité des 39 citoyens présents à ce moment de l'assemblée, avec les remerciements d'usage à Mme Maillard pour sa rédaction.

2. Comptes 2014

2.1 Présentation générale des comptes communaux

- **comptes de fonctionnement**

M. Moret informe que les comptes de fonctionnement 2014 bouclent avec un bénéfice de CHF 172'244.82, sur la base d'un total de revenus de CHF 10'697'695.55 et de charges de CHF 10'525'450.73.

Les tableaux suivants sont commentés :



Amortissements obligatoires 2014

1400.04	Constr. Bât. Serv. Voirie et feu	8'610.00
1410.00	Route communales	7'977.95
1410.00	Aménag. Imp. des Agges	25'640.00
1410.02	Travaux épuration du secteur la Praly	43'040.00
1430.03	Ecole et halle de gym	10'000.00
1430.04	Trans. Maison de commune	24'000.00
1430.16	Achat imm. Et terrain	15'000.00
1430.16	Achat terrain amén. Futur places parc	16'000.00
Total	débit cpte 940.330.0	150'267.95



Amortissements supplémentaires 2014

Par utilisation du bénéfice de l'exercice 2014	Valeur au 31.12.2014 avant amort. suppl.	Amortissements supplémentaires	Valeur au 31.12.2014 après amort. suppl.
1'410.00 Routes communales	1'428'900.75	-614'963.50	813'937.25
1'410.05 Aménagement du territoire	2'810.65	-2'809.65	1.00
1'430.17 Arrêts bus Avry-Bourg	220'000.00	-220'000.00	0.00
1'460.00 Mobilier	8'714.45	-8'713.45	1.00
1'460.01 Ordinateur	69'951.95	-69'950.95	1.00
1'460.30 Mobilier, machines, véhicules	140'358.55	-140'357.55	1.00
Totaux	1'870'736.35	-1'056'795.10	813'941.25

Débit compte 990.332.00

Par prélèvement sur les réserves			
1'410.01 Service des eaux	243'917.75	-243'916.75	1.00
2'800.00 Fonds construction abri PC	-558'100.00	98'550.00	-459'550.00
Totaux	-331'785.26	-127'763.74	-459'549.00

Débit compte 990.332.01

10



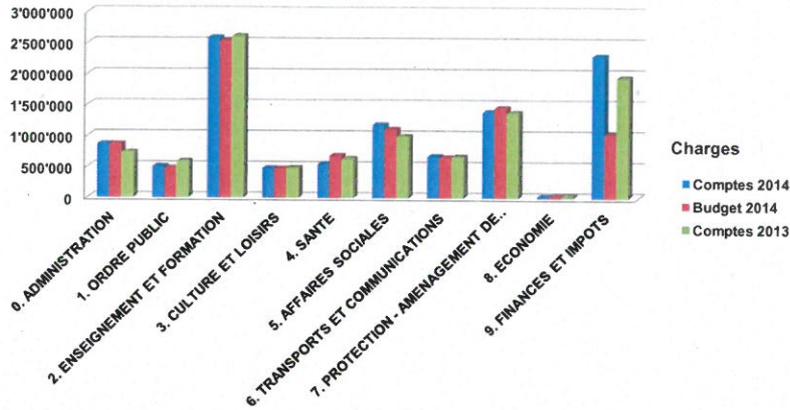
Récapitulation fonctionnement 2014

	Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0. ADMINISTRATION	863'547	110'332	861'917	72'000	729'544	72'866
1. ORDRE PUBLIC	504'839	445'034	476'226	394'780	587'329	406'649
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'581'998	46'201	2'534'221	31'938	2'603'941	32'413
3. CULTURE ET LOISIRS	476'915	170'027	471'779	167'868	481'322	143'441
4. SANTE	544'638	7'857	676'436	15'000	627'508	17'670
5. AFFAIRES SOCIALES	1'178'674	140'737	1'106'964	128'765	992'389	188'225
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	669'581	197'620	651'198	182'500	660'634	200'138
7. PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1'387'586	937'280	1'450'904	1'003'150	1'376'344	920'095
8. ECONOMIE	22'940	165	25'813	336	25'527	356
9. FINANCES ET IMPOTS	2'294'734	8'642'444	1'033'395	7'514'035	1'944'836	8'608'124
Total	10'525'451	10'697'696	9'288'853	9'510'371	10'029'374	10'589'975

11



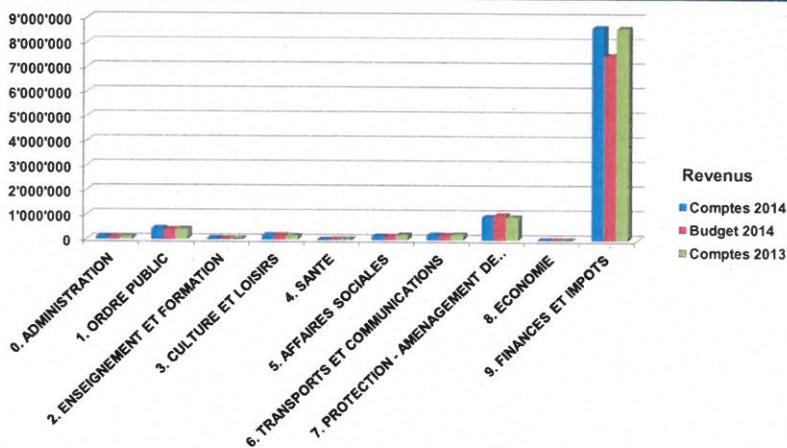
Charges



12



Recettes



13

- **Comptes des investissements**

Quant aux comptes des investissements, ils totalisent un montant de CHF 5'993'259.64.

M. Moret commente les tableaux suivants :



Investissements bouclés au 31.12.2014

N° compte	Libellé	Décision	Crédit	Utilisé années ant.	Utilisé en 2014	Solde
620.506.03	Tracteur et balayeuse pour l'édilité (V)	18.12.2013	170'000.00	-	130'747.45	39'252.55
700.502.06	Adduction d'eau Impasse des Agges (V)	11.10.2007	56'000.00	21'271.75	-	34'728.25
700.610.00	Taxes de raccordement serv. des eaux				-17'603.01	17'603.01
710.501.08	Canalis. Eaux usées La Praly créd. Étude (V)				12.95	-
710.501.10	Mise en séparatif du centre du village (V)	11.10.2012	334'152.00	251'624.15	-	82'527.85
710.610.00	Taxes de raccordement/épuration				-59'633.70	59'633.70
divers	Petits investissements à réaliser en 2014	18.12.2013	111'550.00	-	113'306.35	-1'756.35

15



Investissements en cours au 31.12.2014 (1)

N° compte	Libellé	Décision	Crédit	Utilisé années ant.	Utilisé en 2014	Solde
290.503.12	Nouveau bâtiment scolaire, construction (V)	14.12.2011	10'656'506.00	2'498'076.25	5'146'920.30	3'011'509.45
290.661.00	Subventions nouveau bâtiment scolaire	14.12.2011	-600'000.00	-	-180'000.00	-420'000.00
330.501.01	Aménagement chemin Imp. des Agges (V)	11.10.2007	305'000.00	349'288.00	1'738.80	-46'026.80
330.669.00	Subv. Aménagement chemin Imp. des Agges (lié à 330.501.01, vers. unique)				-24'225.00	-
340.503.01	Aménagements sportifs intérieurs et extérieurs (halle de sport) (V)	29.05.2013	2'650'000.00	15'000.00	148'562.10	2'486'437.90
620.501.1	Trottoir route du Covy (V)	22.05.2014	105'000.00	-	494.05	104'505.95
620.502.00	Liaison piétonne Impasse Agges / Imp. Bois (V)	30.10.2002	46'100.00	81'200.50	5'133.10	-40'233.60
620.502.01	Aménagement carrefour Z.I. partie OUEST(V)	22.02.2001	443'000.00	49'108.35	14'000.00	379'891.65
620.502.02	Aménagement trottoir Z.I. vers Corjolens (V)	22.02.2001	270'000.00	-	-	270'000.00
620.502.03	Aménagement secteur Scheiry (V)	27.05.2010	170'000.00	215'365.30	28'418.30	-73'783.60
620.502.04	Aménagement carrefour Z.I. partie EST (V)	06.12.2006	400'000.00	562'417.75	16'179.15	-178'596.90
620.502.08	Aménagement des zones 30 km/h (V)	22.05.2014	250'000.00	-	16'335.00	233'665.00
620.502.10	Réaménag. place école + carrefour Fontanettes (V)	11.10.2012	209'304.00	852.05	197'320.20	11'131.75

16

M. Moret informe que le Conseil communal a décidé, qu'à l'avenir, tout dépassement de nouveaux crédits votés fera l'objet d'un crédit complémentaire qui sera soumis à l'assemblée.



Investissements en cours au 31.12.2014 (2)

N° compte	Libellé	Décision	Crédit	Utilisé années ant.	Utilisé en 2014	Solde
620.503.05	Réfection du Pont de la Sonnaz (V)	04.12.2008	82'000.00	-	11'134.90	70'865.10
620.611.00	Participation tiers aménagements routiers Z.I. (V) (lié à 620.502.01)	22.02.2001	-233'000.00	-	-	-233'000.00
620.669.01	Subvention Agglo (lié à 620.502.00, versement unique)				-28'500.00	-
700.501.08	Renouv. conduite adduct. eau Schery (V)	11.10.2007	175'000.00	34'952.80	159'431.30	-19'384.10
700.501.10	Pose conduite d'eau Otierdo (V)	11.10.2007	135'000.00	-	59'453.60	75'546.40
710.501.04	Bac de rétention des eaux claires zone industrielle (V)	18.12.2013	625'000.00	4'611.50	17'891.55	602'496.95
710.501.07	Assainissement du secteur de la Praly (V)	06.12.2006	1'146'000.00	1'232'185.15	230'738.45	-316'923.60
710.501.11	Assainissement carrefour ZI Ouest (Valtraloc s. garages) (V)	22.05.2014	437'400.00	-	-	437'400.00
790.501.04	Révision et harmonisation PAL (V)	14.12.2005	85'000.00	183'047.90	2'809.65	-100'857.55
942.503.05	Nouvelle centrale de chauffe bât. adm. et scol. (V)	29.05.2013	964'980.00	-	2'594.15	962'385.85

17



Investissements en suspens ou reportés au 31.12.2014

N° compte	Libellé	Décision	Crédit	Utilisé années ant.	Utilisé en 2014	Solde
330.501.02	Aménagement Chemin Grand Clos Nord (V)	11.10.2007	102'000.00	5'672.25	-	96'327.75

18

A fin 2014, la situation financière de notre commune se présente comme suit :



Situation financière au 31.12.2014

AVOIRS

Caisse principale	1'117.80
Caisse du Centre de loisirs	424.45
Caisse AES	45.00
CCP	441'907.60
Banque Raiffeisen No 150881.38 CE (soc)	9.05
Banque Raiffeisen CE soc	200.00
Fds Abris PC	1'089.70
Fds col. Vacances	32'294.80
Compte de construction école	5'247.80
Total des liquidités	482'336.20

DETTES

Créanciers	0.00
CC paroisse Matran/Avry/Rosé	5'618.25
Recette de l'état	117'700.05
CC BCF	1'737'764.00
Emprunt BCF	500'000.00
Emprunt BCF école	9'500'000.00
Total des dettes	11'861'082.30

Dettes nettes -11'378'746.10

19

La parole est transmise à la commission financière :

2.2 Rapport de la commission financière sur les comptes 2014

La parole est transmise à M. Philippe Galley, membre de la commission financière, qui donne lecture de leur rapport :

« Pour la deuxième année, la société de révision « Fiduciaire Revicor Consulting SA » de Fribourg a procédé à la vérification des comptes 2014 de notre commune. Je ne vous lis pas le rapport officiel, mais celui-ci confirme le respect des procédures comptables, atteste la conformité des comptes annuels 2014 avec la législation en vigueur et recommande à l'Assemblée communale l'acceptation des comptes présentés.

De son côté, la Commission financière a passé en revue les divers comptes de fonctionnement et d'investissement. Nos commentaires, remarques et questions ont été discutés avec le Conseil communal. Nous pouvons résumer l'année 2014 comme suit:

Les comptes dégagent à nouveau un résultat très positif. Le bénéfice supplémentaire 2014 se monte à 1,050 millions ; ce qui a permis de réaliser des amortissements extraordinaires du même montant. Il faut toutefois souligner que ce très bon résultat s'explique par 3 éléments majeurs :

- la commune a encaissé des impôts relatifs aux années antérieures pour un montant d'environ 620'000 francs.
- suite à des rattrapages, les contributions immobilières ont été 170'000 francs supérieures au budget
- le solde de 260'000 francs provient de diverses positions du compte de fonctionnement. La pratique suivie jusqu'à aujourd'hui pour estimer les rentrées fiscales de l'année a toujours été prudente; dans le cas contraire, nous aurions dû procéder à des corrections négatives. Depuis l'année 2013, les statistiques fiscales du canton servent de base de calcul pour estimer les rentrées d'impôts de l'année.

Concernant les charges, les réponses fournies par le Conseil communal relatives à diverses positions ont été satisfaisantes. Le Conseil vous a informé sur les dépassements de crédit sur divers investissements; avec le Conseil, nous allons mettre en place une procédure pour

gérer le suivi d'une façon plus proactive. Nous voulons vous rendre attentif également à la situation financière de notre commune. En 2014, nous avons investi un montant de 6 millions de francs, spécialement pour la nouvelle école. Selon les comptes, à fin 2014, la dette envers les banques s'élève à 11,4 millions de francs. Après le paiement du solde pour le bâtiment scolaire, la dette sera supérieure à 14 millions. Les investissements votés et encore ouverts se montent à environ 6 millions. Si ceux-ci sont réalisés dans les deux ans à venir, la dette s'élèvera à presque 20 millions de francs ; ce qui correspond à une dette par habitant de plus de 11'000.-- francs. Cet endettement correspond au plan financier que le Conseil communal vous a présenté en décembre.

Toutefois, nous vous rendons attentif que 2 hypothèses de calcul sont assez optimistes :

- la première prévoit que les augmentations des dépenses sont couvertes par l'accroissement des recettes fiscales. Or, nous constatons chaque année un transfert des charges du canton sur les communes

- la deuxième hypothèse prévoit que jusqu'en 2019, nous tablons sur une augmentation du nombre d'habitants de 200 personnes dont 40% seront contribuables. Or, nous savons que les zones à bâtir sont limitées, le blocage de notre PAL en est la preuve. D'autre part, le taux d'intérêt pris en compte dans le plan financier s'élève à 2 %. Actuellement, il est légèrement inférieur au marché. Toutefois, si une augmentation des taux avait lieu, nous devrions certainement augmenter à nouveau notre coefficient d'impôts.

A l'avenir, nous attendons du Conseil une gestion rigoureuse des charges non liées ainsi qu'une politique stricte en matière d'investissements.

En conclusion, notre Commission financière suit les recommandations de l'organe de révision et vous invite à approuver les comptes de l'exercice 2014. »

Avry, le 20 mai 2015

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

La parole est ensuite transmise à l'assemblée.

M. Gilbert de Chambrier se réfère au bilan pour le compte d'épuration des eaux où un montant de plus de 2 millions figure. Il aurait supposé qu'un intérêt de la dette relatif à ce montant soit imputé dans le fonctionnement, ce qu'il n'a pas trouvé. M. Moret lui propose de se référer au compte 710.390.00 où figure une imputation des intérêts de la dette pour la protection des eaux.

M. de Chambrier souhaiterait connaître le détail pour le mouvement au crédit du compte 1410.02 au bilan de CHF 102'673.--. La réponse ne pouvant pas être communiquée dans l'immédiat, le détail sera publié Post PV.

2.3 Approbation des comptes 2014, vote

La parole n'étant plus demandée, M. Piller soumet les comptes 2014 au vote en rappelant que les membres du Conseil communal n'ont pas le droit de vote lors de l'approbation des comptes.

Les comptes 2014 sont approuvés comme suit :

32 oui

--- non

--- abstentions

3. Ouverture d'un compte de trésorerie avec une limite de crédit de 1,3 million

M. Moret se réfère aux détails parus dans Avryzoom et explique que le but est d'améliorer la gestion de nos finances et d'optimiser les différents investissements décidés. Nous avons jusque-là une pratique qui consistait à travailler qu'avec un seul compte-courant qui était garanti par l'ensemble des limites de crédit autorisée et qui permettait de jongler autant avec les investissements que le fonctionnement avec une certaine facilité puisque nous n'avons que peu de dettes et des liquidités. La majeure partie de nos investissements pouvait être financée par des liquidités ou des dettes à court terme, et remboursée dans les 12 à 18 mois qui suivaient.

Avec l'école et les investissements réalisés dans cette législature, cela n'est plus possible.

Dans le cadre des travaux en cours avec la banque concernant la consolidation de nos crédits, nous avons convenu, par souci de transparence mais également d'optimisation financière, de séparer clairement les dépenses d'investissements de celles du fonctionnement courant, en pouvant bénéficier de taux d'intérêts préférentiels.

Les dépenses courantes de fonctionnement, y compris les intérêts et amortissements des investissements, quant à elles, seront financées par les entrées courantes (impôts et taxes) reçues dans l'année au moyen d'un nouveau compte de trésorerie avec une limite CHF 1'300'000. Ce montant, calculé par le Service des communes, correspond approximativement au quart des recettes courantes des impôts sur les personnes physiques et morales.

C'est l'ouverture de ce compte de trésorerie et de sa limite qui fait l'objet de la présente décision de l'Assemblée communale. Selon une pratique mise en place dans le cadre du contrôle de l'endettement dans les années 1980, l'ouverture d'un tel compte et de sa limite doit faire l'objet formellement d'une décision de l'Assemblée communale.

Pour permettre à la commune de consolider la situation actuelle héritée du passé et d'optimiser sa gestion financière pour faire face aux défis à venir, le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale d'approuver formellement l'ouverture de ce compte de trésorerie avec une limite de trésorerie de CHF 1'300'000.-.

3.1 Rapport de la commission financière

M. von der Weid, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de ladite commission :

« Jusqu'à ce jour, l'endettement de la commune ne justifiait pas de faire une distinction entre les paiements relatifs aux investissements et ceux touchant les dépenses de fonctionnement. Pour faire face à d'éventuels besoins financiers à court terme pour assurer le fonctionnement de la commune, le Conseil communal demande l'ouverture d'un compte de trésorerie spécifique avec une limite de crédit de 1,3 millions qui est fixé par le service des communes. Ce compte va donner plus de marge de manoeuvre nécessaire à la gestion.

La commission financière soutient cette approche et vous demande d'approuver la demande faite par le Conseil communal. »

Avry, le 20 mai 2015

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

3.2 Vote

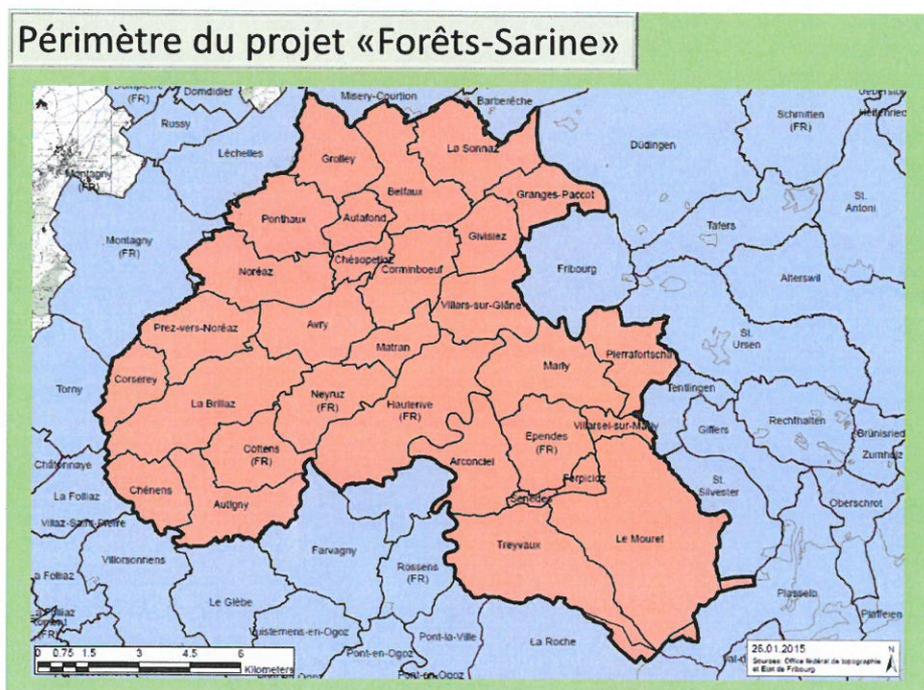
La parole n'étant pas demandée par l'assemblée, l'ouverture d'un compte de trésorerie avec une limite de crédit de 1,3 million est soumise au vote et approuvée à l'unanimité des 39 personnes présentes.

4. Corporation forestière

4.1 Approbation des statuts et du périmètre

M. Moret informe que M. Frédéric Schneider a été invité en sa qualité d'expert, afin de répondre aux questions spécifiques qui pourraient être posées après la présentation.

Il explique qu'il s'agit d'un projet d'unité de gestion forestière dans le district de la Sarine, sous l'entité « Forêts-Sarine » et montre son périmètre.



Le point de départ de ce projet provient de demandes de rapprochement et de fusion de plusieurs corporations forestières ces dernières années.

La surface forestière concernée est de 2'575 ha publique et de 1'400 ha environ privée. Les possibilités de coupes de bois seraient de 23'000 m³ en forêts publiques et de 10'000 m³ environ en forêts privées.

Les objectifs sont :

- L'optimisation de la production de bois-énergie
- L'augmentation des exploitations en forêt privée (mise en valeur d'une ressource indigène)
- L'offre de bois plus ciblée et coordonnée en fonction du marché
- L'amélioration du compte de fonctionnement et de la capacité d'investissement
- Le maintien d'une présence locale via les équipes forestières réparties sur les quatre centres forestiers
- Une structure de formation optimale pour les apprentis (forêt d'enseignement)
- La simplification au niveau de la direction d'entreprise et de l'administration générale
- Une spécialisation du personnel (centre de compétence) pour plus d'efficacité au niveau des processus de travail

- Une collaboration et coordination intensifiées entre les équipes et avec le secteur privé
- Une efficacité d'utilisation du parc machines.

Les effets de la nouvelle organisation permettront de diminuer le déficit de fr. 100.-/ha

La clef de répartition prend en compte la surface forestière (50 %), la population (25 %) et l'indice du potentiel fiscal (25 %).

En conclusion, la nouvelle structure permettrait plus de souplesse et un meilleur fonctionnement au niveau de l'entreprise, une taille optimale qui permettrait de faire face aux nombreux défis futurs et une intégration et une exploitation de la forêt privée qui seraient encouragées.

Quelles sont les répercussions pour notre commune ?

Clef de répartition et prévisions financières

Forêts-Sarrie	Clef de répartition (%) Surface 50%, population 25%, indice du potentiel fiscal 25%	Excédent de charges prévu 2016 (frs)	Projection 2019 excédent de charges (frs)
		397'000	324'000
1 Arconciel	2.8	9'175	7'485
2 Aulafond	0.4	1'050	1'312
3 Audigny	1.9	7'373	6'017
4 Avry	1.2	4'908	4'025
5 Bellaux	2.8	9'136	7'456
6 Chénens	1.0	4'026	3'286
7 Châlepeyrol	0.8	3'342	2'727
8 Cornamboeuf	1.9	7'458	6'088
9 Cortery	1.1	4'306	3'515
10 Cottens	2.0	7'997	6'527
11 Ependes	1.6	6'184	5'047
12 Ferpèrol	1.4	5'672	4'629
13 Golliez	1.9	7'587	6'192
14 Granges-Paccot	1.6	6'487	5'294
15 Grosley	1.9	7'890	6'227
16 Hauteville	3.0	11'719	9'564
17 La Brillaz	3.7	14'845	11'925
18 La Sarraz	0.9	3'601	2'929
19 Le Mouret	6.7	26'517	21'641
20 Marly	3.6	15'249	12'445
21 Matran	1.0	3'854	3'145
22 Neyruz	2.9	11'370	9'279
23 Norez	1.2	4'943	4'034
24 Perraforstsch	0.7	2'675	2'183
25 Ponthaux	0.7	2'890	2'195
26 Prez-vers-Norez	2.8	9'157	7'473
27 Seneles	0.5	2'099	1'719
28 Treyvaux	4.0	16'044	13'094
29 Villamel-sur-Marly	0.2	971	799
30 Villars-sur-Glâne	5.1	20'290	16'594
31 Etat de Fribourg	88.1	351'250	283'471
32 Bénéfice curial Matran	0.2	623	511
33 Paroisse de Bellaux	0.4	1'748	1'429
34 Paroisse de Marly	0.6	2'441	1'992
35 Bénéfice curial Treyvaux	0.5	1'979	1'615
Totaux	100	397'000	324'000
Moyenne (ha)		154	126

Prévisions financières



Avry

- Clef: **1.2**
- Excédent de charges
Prévu 2016: **CHF 4'908**
Projeté 2019: **CHF 4'005**
- Comparaison avec situation Sarrie-Ouest
Comptes 2014:
facturé: **CHF 1'825**
effectif: **CHF 2'460**
Budget 2015: **CHF 3'869**

4.2 Cautionnement – limite d'endettement

Limite d'endettement en fonction de la clef de répartition

Forêts-Sarine	Clef (%)	Endettement pour les investissements (frs)		Endettement pour la trésorerie (frs)	
		1'500'000	250'000	1'500'000	250'000
1 Arconciel	2.3	34'668	5'778		
2 Aulafond	0.4	6'076	1'013		
3 Autigny	1.8	27'857	4'643		
4 Avry	1.2	18'543	3'090		
5 Belfaux	2.3	34'518	5'752		
6 Chérens	1.0	15'211	2'535		
7 Chésopelloz	0.6	12'626	2'104		
8 Cominboeuf	1.9	28'184	4'697		
9 Corserey	1.1	18'271	2'912		
10 Cottens	2.0	30'217	5'036		
11 Ependes	1.6	23'366	3'894		
12 Ferpizoiz	1.4	21'428	3'572		
13 Givèze	1.9	28'665	4'776		
14 Granges-Paccot	1.6	24'508	4'085		
15 Grolley	1.9	28'828	4'805		
16 Hauterive	3.0	44'277	7'379		
17 La Brillaz	3.7	55'333	9'222		
18 La Sonnaz	0.9	13'607	2'266		
19 Le Mouret	6.7	100'192	16'699		
20 Marly	3.8	57'616	9'603		
21 Mairan	1.0	14'560	2'427		
22 Neyruz	2.9	42'958	7'160		
23 Noréaz	1.2	18'677	3'113		
24 Pierrafortscha	0.7	10'107	1'664		
25 Ponthaux	0.7	10'169	1'694		
26 Prez-vers-Noréaz	1.3	14'598	2'433		
27 Senédes	0.5	7'931	1'322		
28 Treyvaux	4.0	60'820	10'109		
29 Villars-sur-Marly	0.2	3'688	612		
30 Villars-sur-Glâne	5.1	76'684	12'761		
31 Etat de Fribourg	38.1	571'626	95'271		
32 Bénéfice curial Mairan	0.2	3'109	518		
33 Paroisse de Belfaux	0.4	6'603	1'101		
34 Paroisse de Marly	0.6	9'224	1'537		
35 Bénéfice curial Treyvaux	0.5	7'477	1'240		
Totaux	100	1'500'000	250'000		

Limite d'endettement



Avry

▪ Clef: 1.2

▪ Limite d'endettement max. investissements
CHF 18'543

▪ Limite d'endettement max. trésorerie
CHF 3'090

Il est précisé que, si la limite devrait être dépassée, une décision de l'assemblée communale serait nécessaire.

4.3 Rapport de la commission financière

M. Charly Page donne lecture du rapport de la commission financière :

«Le cautionnement apporté par notre commune pour une limite d'endettement relative aux investissements d'un montant de 18'543.— et pour la trésorerie d'un montant de 3'090.— ne présente pas un risque majeur.

Nous vous recommandons dès lors d'approuver les statuts.

Avry, le 20 mai 2015

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

La parole est ensuite transmise à l'assemblée.

M. Schneider informe M. Charly Page que l'entité représentera une trentaine d'employés y compris les apprentis. Le personnel de l'administration ne sera pas en augmentation par rapport aux 5 unités de gestion engagée qui comprenaient 5 secrétaires-comptable à temps partiel et qui engendrent plusieurs licences informatiques, différentes comptabilités analytiques etc. Suite aux différentes démissions, une seule personne a été engagée afin de rationaliser et diminuer les coûts.

Pour les forêts privées, les statuts prévoient de travailler les forêts privées comme publiques. Des tarifs plus avantageux pourront être négociés et les privés en seront également bénéficiaires. Les privés ne seront pas contraints mais pourront s'adresser à l'entité « Forêts-Sarine » pour la gestion de leur forêt. La corporation pourra faire appel autant à des entreprises privées pour certains chantiers plus importants, que les équipes de la corporation pour la gestion de l'ensemble des forêts.

A, M. Cédric Bächler, il est confirmé que la commune Ferpicloz a refusé d'entrer dans ce regroupement forestier, mais actuellement c'est la seule commune qui a refusé et la moitié des communes concernées a déjà accepté. Le projet n'est donc pas remis en question puisque la corporation est constituée à la majorité des membres et des surfaces.

A Mme Danièle Pugin, il est expliqué que, lorsque « Forêts-Sarine » sera constituée, les privés seront contactés par la corporation forestière afin de leur proposer leurs services pour la gestion de leur forêt.

M. Charly Page relève que nous parlons de « Forêts-Sarine » alors de Rossens et Farvagny ne sont pas sur la carte.

M. Schneider informe que depuis la fusion, c'est la commune du Gibloux qui est concernée et qui n'a pas souhaité rejoindre le regroupement forestier en raison du fait que c'est la corporation de Gibloux-Nord qui gère les forêts, qui regroupe actuellement Farvagny, Vuisternens en Ogoz et le Glèbe. C'est une corporation forestière chanceuse qui équilibre ses comptes alors que toutes les autres corporations du district n'équilibrent plus leurs comptes. La raison réside dans le fait que la situation sylvicole est meilleure avec des résineux, comme de l'épicéa et un peu de sapin blanc, avec un bon réseau de dessertes qui permet de bien exploiter l'ensemble de la forêt. Au niveau du marché des bois, cela représente encore un grand atout. De plus, leur corporation effectue un certain nombre de travaux hors forêts qui permettent d'équilibrer les comptes.

M. Denis Joye relève que seuls les coûts ont été évoqués. Il aimerait des informations sur le bénéfice des ventes de bois et connaître les raisons pour lesquelles des sapins blancs n'ont pas été replantés à Corjolens. De plus, il relève que les particuliers doivent se débrouiller seuls, qu'ils ne peuvent pas compter sur les communes pour s'en sortir.

M. Frédéric Schneider explique que les privés pourront également bénéficier du marché avec un volume plus grand et des ventes groupées avec le bois public.

M. Denis Joye fait remarquer qu'avant, après les coupes rases, des épicéas étaient replantés.

M. Schneider informe qu'aujourd'hui, des essences plus naturelles, comme des hêtres, doivent être plantées sur le plateau Suisse, avec un peu de chênes et de feuillus pour maintenir la fertilité des sols. Les plantations d'épicéas doivent être limitées.

M. Denis Joye estime que 15 ans sont perdus avec ce mode de faire. De plus, il relève que pour la sylviculture, des subventions fédérales et cantonales sont versées.

M. Schneider l'informe que les subventions ont été supprimées par la Confédération pour la plantation des épicéas en plaine.

La parole n'étant plus demandée, M. Schneider est remercié pour sa participation et ses réponses.

4.4 Vote

Au vote, la participation de notre commune à l'association "Forêts-Sarine", ainsi que le périmètre, les statuts et les limites d'endettement maximales pour la trésorerie et les investissements sont approuvés par les 38 citoyens et une abstention.

5. Reprise au domaine public de l'Impasse du Cheiry

Mme Eliane Dévaud informe que plusieurs routes de quartier seront reprises au domaine public ces prochaines années. La démarche a débuté en 2005. Mme Dévaud relève qu'il n'y a pas d'obligation légale à reprendre les routes au domaine public communal.

Les routes de quartier ou de desserte sont généralement construites par les propriétaires fonciers du quartier d'habitation. Actuellement, le balayage et le service hivernal est assuré par la commune à bien plaisir. La commune souhaite reprendre l'infrastructure au domaine public de manière à en assurer l'entretien à long terme.

Mme Dévaud montre une situation du plan où figure l'Impasse de Cheiry :



Elle précise que les installations ont été construites en 2014 aux frais des propriétaires. Cet objet comporte une surface de 1'859 m², il est composé d'une route, d'un trottoir et d'un talus sur environ 50 m., en limite de l'article 103.

Les contrôles suivants ont été effectués :

- La conformité des travaux qui a été vérifiée à la fin de la construction
- La stabilité de la route qui a fait l'objet d'une expertise
- La deuxième couche de bitume qui sera posée au frais des propriétaires à la fin de la construction du bâtiment sur l'article 287 et fait l'objet d'une convention qui a été voté en avril de cette année.

La commune reprendrait cet objet pour CHF 0.- mais assumerait les frais relatifs au verbal de division du géomètre ainsi que l'inscription au registre foncier.

La commune a réalisé le carrefour sur la route cantonale qui faisait l'objet d'un investissement en 2010 et devra payer le verbal de division pour finaliser cet objet. Si nous reprenions la route plus tard au domaine public, nous devrions payer les frais de deux verbaux. Avec cette façon de faire, un seul verbal sera nécessaire et on limitera les coûts.

5.1 Rapport de la commission financière

Mme Jeannette Buchs Rosa donne lecture du rapport de la commission financière :

«Etant donné que la commune est le maître d'ouvrage de cette route, il est opportun que la reprise se fasse avant la vente de toutes les parcelles aux divers propriétaires.

Dès lors, la Commission financière vous demande d'accepter la reprise.

Avry, le 20 mai 2015

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

La parole n'est pas demandée par l'assemblée.

5.2 Vote

Au vote, la reprise au domaine public de l'Impasse du Cheiry est approuvée à l'unanimité.

6. Détermination du nombre de conseillers communaux pour la période législative 2016-2021 – maintien à 7 au lieu de 9

M. Piller explique que l'Assemblée communale de ce soir doit prendre la décision sur le nombre de Conseillers communaux qui siégeront pour la législature 2011/2016. Il rappelle l'art. 54 de la Loi sur les communes qui prévoit :

1. *Le conseil communal se compose de :*
 - a) *cinq membres dans les communes de moins de six cents habitants ;*
 - b) *sept membres dans les communes de six cents à mille deux cents habitants ;*
 - c) *neuf membres dans les communes de plus de mille deux cents habitants.*
2. *En dérogation à l'alinéa 1, les communes peuvent fixer la taille du conseil communal à cinq, sept ou neuf membres. Les dispositions légales en matière de fusions demeurent réservées.*

C'est 6 mois avant le renouvellement des Conseils communaux, qui est agendé au 28 février 2016, que le Conseil communal peut proposer à l'assemblée communale de déroger à l'article 54 en proposant un autre nombre de Conseillers.

M. Piller rappelle que le passage de 7 à 9 conseillers avait été décidé lors de la fusion en 2001. Pour les deux dernières législatures, l'Assemblée avait voté le retour à 7 conseillers. Le système à 7 permet une plus grande souplesse et une efficacité accrue. D'autre part, M. Piller relève que le nombre 7 a fait ses preuves ces dernières années au Conseil communal.

Aujourd'hui, le Conseil communal propose de rester à 7 conseillers.

La discussion est ouverte.

M. Charly Page se demande si le fait de passer de 7 à 9 conseillers ne permettrait pas de soulager les membres du Conseil communal en allégeant leur dicastère. D'autre part, il estime particulier que la loi sur les communes prévoit des dispositifs et le paragraphe suivant une dérogation.

M. Piller relève que la Loi sur les communes propose, voire recommande, un nombre de Conseillers selon le nombre d'habitants dans la commune, mais elle prévoit une dérogation également. Selon M. Piller, une coordination entre les Conseillers devient plus exigeante avec 2 personnes de plus. Le Conseil actuel a donc préféré un soutien administratif et technique plus important.

6.1 Vote

La parole n'étant plus demandée, le maintien de 7 Conseillers communaux pour la prochaine législature est soumis au vote et approuvé par :

39 oui

1 abstention

7. Divers

M. Daniel Schafer transmet des informations concernant la nouvelle école et le projet de la halle de sport :

Les travaux du nouveau bâtiment scolaire sont totalement terminés à l'intérieur. Les aménagements extérieurs cotés ouest de l'école (espace de verdure) arrivent à leur terme. Il reste encore quelques plantations à réaliser tout prochainement. Une deuxième couche de bitume devra encore être posée ultérieurement devant l'école. Ces travaux sont déjà adjugés et comptabilisés dans le solde encore à régler.

Nous avons payé à ce jour CHF 9'568'000.-. Nous attendons encore sur les garanties d'ouvrage de certaines entreprises afin de régler le solde des factures et également sur les factures des aménagements extérieurs. Le solde encore à régler jusqu'à l'été représente environ CHF 1'282'000.-. Nous devrions disposer du décompte final à la fin l'été 2015. Le crédit d'investissement de CHF 11'090'680.- ne sera pas totalement utilisé. Il devrait rester un solde d'environ CHF 240'000.-.

Concernant la halle de sport, les points ouverts, qui avaient amené le Conseil communal à retirer le point de l'ordre du jour de l'Assemblée communale du 17 décembre 2014, n'ont pas encore trouvé de réponse satisfaisante au Conseil communal. D'autre part, comme mentionné durant les explications relatives à l'ouverture d'un compte de trésorerie, des travaux sont en cours avec la banque afin de consolider nos investissements avec des crédits séparés dans le but d'optimiser la gestion de nos finances.

Le Conseil communal a donc décidé d'attendre que ces deux points soient clarifiés avant de reprendre ce dossier, ce qui devrait se faire dans le courant de ces prochains mois. Des précisions quant à ce projet pourront donc être transmises à la prochaine assemblée communale.

M. Joël Martin rappelle que 14 places de parc avaient été prévues sur les plans, places de parc qui ne seront pas construites. Le solde ne représente donc pas une réelle économie.

M. Schafer explique qu'il a été décidé de créer un centre du village avec des places de parc concentrées devant le bâtiment 68 et la chapelle.

Mme Dévaud l'informe que les plans mis à l'enquête publique ne comportaient plus les places de parc qui avaient été projetées.

Concernant le Conseil général, M. Piller transmet les informations suivantes : « Comme annoncé lors de la dernière assemblée communale de décembre 2014, le Conseil communal a décidé de soumettre à la population l'introduction d'un Conseil général à partir de la prochaine législature.

La publication dans la feuille officielle a surpris plus d'un citoyen et a pu paraître un peu précipitée. Il faut dire que l'objet était à l'ordre du jour depuis longtemps mais au printemps le conseil communal croyait à une fusion: certains à la fusion de Sarine Ouest d'autres à la fusion Avry-Matran. Puisque ces projets ne peuvent se réaliser, le Conseil communal a décidé de soumettre à la population la mise sur pied d'un Conseil général. Comme cette décision doit être prise 6 mois avant le renouvellement des autorités, le Conseil communal a décidé de placer ce vote communal en même temps que la prochaine votation fédérale soit le 14 juin 2015.

Selon l'article 26 de la Loi sur les communes (LCo), l'introduction d'un Conseil général est facultative, les communes de plus de 600 habitants ont la faculté de remplacer l'assemblée communale par le Conseil général. Cette introduction est décidée par un vote aux urnes.

L'article 27 LCo prévoit que le Conseil général se compose de trente membres dans les communes de moins de deux mille cinq cents habitants.

La durée de fonction est de cinq ans (Art. 29 LCo).

Le Conseil communal soutient la mise en place d'un Conseil général qu'il estime opportun en vue du développement de notre commune et vous recommande de voter OUI le 14 juin prochain. »

M. Charly Page demande ce qui va changer par rapport aux commissions, qui nomme les membres, est-ce que les membres des commissions sont obligatoirement des conseillers généraux, est-ce que les séances du Conseil général sont publiques etc.

M. Piller explique que les séances du Conseil général sont publiques, mais que les citoyens présents n'ont pas droit de parole. En étant membre du Conseil général, les membres sont représentants de la population, alors que dans une assemblée communale, les membres s'expriment à titre personnel. Concernant les commissions, certaines sont nommées par le Conseil général, certaines peuvent être composées par des membres qui ne sont pas des Conseillers généraux, par exemple les représentants à l'Agglomération de Fribourg qui est composée de Conseillers généraux comme de citoyens non élus dans un Conseil général. C'est la Loi sur les communes qui prévoient les dispositions comme certains statuts d'association.

M. Martin Nussbaumer informe que la population a un droit de référendum ou d'initiative si elle n'est pas d'accord avec une décision. A sa question relative à la proportion de signataires nécessaire pour déposer un référendum ou une initiative, il est répondu qu'un dixième des électeurs est requis.

M. Piller fait remarquer que les assemblées communales sont fréquentées en fonction des objets tandis que le Conseil général dans sa globalité doit étudier tous les objets.

M. Denis Joye aimerait connaître le coût de fonctionnement d'un Conseil général. M. Piller indique qu'un montant de 0,1 % du budget de la commune est estimé. Pour comparaison, M. Michel Moret informe qu'il perçoit un montant de CHF 600.—par année pour l'Agglomération de Fribourg où il est membre de deux commissions. Il évalue donc les frais du Conseil général à environ CHF 600.—x 30 Conseillers. M. Piller précise tout de même que les jetons de présence n'ont pas encore été fixés.

M. José Sciboz intervient au sujet du gendarme-couché sur la route de Fribourg. Soutenu par M. Jean-Marie Vonlanthen qui informe d'accidents survenus, il est demandé que ce gendarme couché soit enlevé.

M. Gilbert de Chambrier intervient au sujet des rétrécissements, sur le même tronçon, qui pourraient être également enlevés.

M. Charly Page parle de l'état de la route cantonale. Devant l'Auberge, la chaussée est bosselée et elle devient dangereuse avec les cyclistes et les piétons.

M. Piller informe que des contacts seront repris avec le service des Ponts et Chaussées afin de discuter de ces différents sujets.

M. Charly Page a constaté que les assemblées communales d'autres communes parlent de PAL, Plan d'Aménagement Local, et souhaite savoir où notre commune en est.

Mme Dévaud explique que ce que l'on voit dans la presse est souvent relatif aux modifications des plans par rapport à ceux qui avaient été déposés, afin d'en déposer d'autres pour enlever des zones d'extension qu'elles avaient prévues, ceci dans le but de

correspondre à la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire), ou encore dans le but de déplacer des zones à bâtir. Ce sont également des communes qui ont des surfaces à dézoner, ce qui n'est pas notre cas. De notre côté, des démarches sont en cours pour échanger des surfaces d'assolement avec d'autres communes.

Mme Dévaud rappelle les différentes étapes que nous avons réalisées : Un examen préalable, sur la base duquel le 1^{er} mars 2013, le dossier avait été mis à l'enquête. Le week-end suivant, il y a eu la votation pour la nouvelle Loi sur l'Aménagement du Territoire. Suite à cette votation, le 1^{er} mai 2014, l'application de la nouvelle loi est entrée en vigueur avec des moratoires jusqu'en 2019 pour que le plan directeur cantonal soit approuvé ainsi qu'un deuxième moratoire sur les surfaces d'assolement jusqu'à ce que le canton ait donné à la confédération le calcul des surfaces d'assolement du canton de Fribourg. Le dossier du PAL est toujours au canton, ceci depuis le 1^{er} mars 2013, il n'a pas subi de modification depuis cette date. Le travail que nous devons effectuer maintenant est de faire correspondre notre PAL aux exigences actuelles de la LAT. Nous faisons partie du plan d'agglomération et à ce titre, nous pensons que pour conserver nos zones l'importance cantonale peut se justifier ainsi que la densification.

Mme Guillet souhaite savoir où en est le dossier des 30 km/h. Mme Dévaud informe qu'une enquête préalable a été effectuée, des préavis ont été établis. Ceux-ci ont fait l'objet de discussion et le dossier qui sera mis à l'enquête publique en tiendra compte.

La parole n'étant plus demandée, M. Piller remercie l'assemblée pour sa participation et convie les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h25.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

L'Administratrice

Benoît Piller

Nicole Maillard




Post PV – Comptes 2014 :

Le détail du compte souhaité par M. Gilbert Chambrier est transmis :

Comptabilité AV Commune d'Avy		EXTRAIT DE COMPTE Exercice: 2014 01.01.2014-31.12.2014			Date Page:	21.05.2015 1
Compte 1410.02		Epuraton des eaux				
Date	Pièce	Contre-partie	Libellé	Débit	Credit	Solde
			SOLDE REPORTE	2.246.242.40	0.00	2.246.242.40
31.12.14	01613	990.690.00	Bac de rétention des eaux claires ZI	17.891.55		2.264.133.95
31.12.14	01614	990.690.00	Assainissement du secteur de la Praly	230.738.45		2.494.872.40
31.12.14	01615	990.690.00	Canalis. eaux usées La Praly créd. étude	12.95		2.494.885.35
31.12.14	01616	990.590.00	Taxes de raccordement/épuraton		59.633.70	2.435.251.65
31.12.14	01672	940.330.00	Amortissements obligatoires - Travaux d'épuraton du secteur Praly		43.040.00	2.392.211.65
Total du compte				2.494.885.35	102.673.70	2.392.211.65